

Nous sommes enfermés dans un dilemme. Si seulement j'étais sûr que le gouvernement agirait comme il en a exprimé le désir, je souscrirais à la deuxième lecture. Mais je ne peux pas, car je ne crois pas qu'il ait l'intention de faire des changements fondamentaux, sauf d'ajourner sa mise en œuvre d'un an.

Ayant exprimé mon point de vue, monsieur l'Orateur, comment voterai-je? Bien entendu, je me prononcerai en faveur de l'amendement. Ensuite, si plus tard nous avons à choisir entre la proposition à l'étude et une meilleure, je choisirai cette dernière. Si, en votant contre le bill, nous forçons le gouvernement à présenter un meilleur bill, je me prononcerai alors contre le bill à l'étude. Enfin, si nous avons le choix entre tel régime d'assurance frais médicaux ou aucun, je voterai pour l'assurance frais médicaux applicable maintenant. Nous devons simplement voir comment les choses évolueront durant le débat. Quoiqu'il advienne des amendements—les autres partis ou le gouvernement peuvent présenter des amendements—j'espère que les ministériels feront preuve de bon sens afin que nous ayons un régime sérieux d'assurance frais médicaux immédiatement, qui sera un début pour les indigents et les personnes à revenu modique. Si le régime doit être élargi plus tard, la tâche en incombera aux provinces et non au gouvernement fédéral.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, les dernières remarques du préopinant le feraient passer, dans les milieux religieux, pour un homme qui veut éviter l'enfer.

**M. Aiken:** Que dites-vous?

**M. Winch:** Un homme qui veut éviter l'enfer—qui fréquente toutes les églises dans l'espoir qu'à sa mort il n'ira pas en enfer mais au ciel. Le député a présenté la même attitude au sujet de l'assurance frais médicaux. Tous ces «si» et ces «mais» dans son discours montrent qu'il cherche à éviter l'enfer politique et à vous retrouver du côté gagnant quoi qu'il arrive. Où trouver meilleur exemple de l'opportunisme politique qui caractérise l'attitude des conservateurs sur cette question?

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je ne comprends pas très bien ce que le député veut dire, mais j'ai parlé franchement. Peu m'importe qu'il aime cela ou non et tant pis si j'ai l'air de philosophe. Je suis en faveur de fournir des services médicaux aux indigents.

**M. Winch:** Je n'ai jamais dit que mon honorable ami ne parlait pas franchement.

Un homme qui veut éviter l'enfer désire aller au ciel et c'est pourquoi il fréquente toutes les églises. Mon ami fait de même: advenue que pourra, il veut être du bon côté et, grâce à tous ses «si» et ses «mais» et malgré ses tribulations, il pourra dire au peuple: Voilà ce que je voulais, parce que je n'ai rien rejeté.

Je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole cet après-midi à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi si important dont nous sommes saisis. C'est qu'il me sera impossible d'être ici demain vu qu'un sous-comité d'un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat chargé d'enquêter sur les pénitenciers fera sa première visite à un pénitencier, celui de Saint-Vincent-de-Paul.

La notion de pénitencier évoque dans mon esprit les détenus, et lorsque je songe à eux dans un régime pénitentiaire, je ne peux écarter l'analogie entre ces détenus et le gouvernement libéral en matière d'assurance frais médicaux. Les détenus d'un pénitencier sont considérés comme des êtres antisociaux, parce qu'ils ont violé la loi du pays, parce qu'ils n'ont pas accepté de tenir un engagement, parce qu'ils n'ont pas donné la preuve qu'ils comprenaient ce que l'autorité, un engagement ou la responsabilité signifiaient pour leurs compatriotes. J'établis maintenant une analogie entre les détenus d'un pénitencier et le gouvernement libéral actuel à propos de cette question. A mon sens, cette analogie est très nette parce que, si l'on étend le principe fondé sur des mobiles essentiellement moraux, les libéraux se sont engagés envers les Canadiens, aux dernières élections, à suivre une certaine politique. Chaque candidat libéral a pris un engagement envers ses électeurs. Cet engagement était, pour ainsi dire, sacré, car ceux qui se présentent aux élections et prennent un engagement devraient par là-même se sentir liés.

Quelle était la promesse de tous les candidats libéraux? Dans leur programme, ils promettaient que s'ils reprenaient le pouvoir, ils présenteraient immédiatement et mettraient en vigueur un régime universel d'assurance frais médicaux. Voilà leur engagement; la population canadienne leur a fait confiance. Je ne parle pas seulement de la campagne électorale, car je ferai allusion à des discours prononcés à la Chambre il y a à peine quelques mois alors que le premier ministre (M. Pearson) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) se sont engagés à présenter le bill d'assurance frais médicaux, qui devait, après examen, être mis en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain.